



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE DES DOUANES DU 13 MARS 2017



Votre délégation CGT a siégé à ce conseil d'administration avec la banderole ci-dessus histoire de rappeller à notre nouveau DG l'histoire de solidarité qui traverse notre Masse des Douanes.

Le nouveau Directeur Général nous a indiqué sa volonté d'assister personnellement à tous les CA et qu'il avait cru comprendre après avoir rencontré des collègues sur le terrain que la Masse était importante pour les douaniers.

Il a cependant indiqué que les logements sont avant tout pour les douaniers mais que d'autres populations administratives pourraient y loger (accélération de la mutualisation ?). Il nous a précisé qu'une augmentation des ressources de l'EPA Masse était nécessaire en renforçant la contribution des locataires (augmentation des loyers ?)

La CGT a ensuite lu la déclaration liminaire intersyndicale ci-jointe lors de l'ouverture de ce premier conseil d'administration.

Délibération 1 : Approbation du PV du CA 9 Novembre 2016

Un long débat s'est engagé sur l'approbation de ce PV. En effet, lors du dernier CA, une nouvelle cartographie des CTM a été mise au débat et en ce qui concerne la CTM de Lyon, il avait été convenu que le nouveau siège de la CTM serait dans le Léman, lieu qui concentre le plus de logements. Or, à la lecture du PV, il apparaît que le siège demeurerait à Lyon.

En conséquence, après une suspension de séance les organisations syndicales, à l'unanimité ont voté contre ce PV en formulant la demande que le PV puisse être rectifié pour coller au mieux aux débats et aux décisions du 9 novembre 2016. Le Président s'est engagé à ce que ce soit fait.

La CGT est intervenue concernant les relais locaux pour le suivi des travaux dans les CTM. En effet, lors de ce CA du 9 novembre, la Présidente s'était engagée à ce que ces expériences de relais locaux puissent être développées et en particulier dans la région Grand Est. La CGT a donc demandé pourquoi sa demande locale de relais pour la CTM de Metz n'a pas obtenu de réponse. Le Président de la CTM de Metz, présent lors de ce CA, nous a indiqué que le service territorial de sa circonscription était en sous effectif, il est en attente d'un agent. Lorsque ce renfort sera fait, il envisage la mise en place d'un relais permanent dans le sud de la direction pour le suivi des travaux.

Délibération 2 : Approbation du rapport annuel d'activité et de gestion au titre de l'année 2016

Ce rapport d'activité retrace l'activité de l'EPA Masse en 2016 : 6 points sont à souligner :

De nouvelles orientations ministérielles, suite à l'audit de l'EPA par la Cour des comptes : même si les ministres ont confirmé suite au rapport de la Cour des Comptes la légitimité de l'EPA Masse des Douanes, les orientations proposées comme la mutualisation et l'augmentation prévue des loyers nous alarment dès à présent.

L'enquête sur l'attractivité de l'établissement : si cette enquête a permis d'illustrer l'attachement des douaniers à la Masse des Douanes, elle a aussi mis en exergue le fait que l'adéquation en besoin de logements et la réalité de l'offre est en décalage (en particulier en région parisienne où le besoin de logements est criant).

Une nouvelle politique immobilière de l'EPA :

France Domaine est désormais remplacé par la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État). Cette nouvelle direction en est au stade de répertorier les biens immobiliers de l'État. Elle a eu une entrevue avec l'EPA Masse. La DIE a été étonnée de voir que l'EPA avait des finances saines et un bon fonctionnement dans la gestion des logements dont elle a la charge. Cependant les liens entre la DIE et la Masse sont à prendre avec du recul car cela pourrait prêter le flanc à une mutualisation à outrance qui pourrait conduire à terme à la disparition de la Masse des Douanes.

Le volet budgétaire et comptable : Pour la première fois, le budget a été présenté sous la forme GBCP, ce qui a conduit à un calendrier contraint et une forte charge de travail pour l'agence comptable comme pour l'IS. La mise en place complète de cette réforme GBCP sera pleinement effective pour l'exercice 2017.

Les aspects juridiques :

- La réorganisation territoriale : fusion de 4 commissions territoriales de la Masse (La Rochelle et Nantes d'une part et Lyon et le Léman d'autre part).
- Le report des élections : celles-ci sont reportées au 19 octobre 2017.
- Poursuite de la mise en application du règlement d'attribution et d'occupation des logements.

Reconversion des bâtiments G et K de la résidence de La Joliette à Marseille :

La CGT est intervenue pour demander où en était ce dossier. Le service central nous a indiqué que le bailleur social ADOMA (en charge de logements d'insertion) a effectué une visite de site et a l'air très intéressé. Le bailleur doit faire valider son projet en interne avant de revenir vers la Masse des Douanes.

Délibération 3 : Approbation du compte financier 2016 : compte rendu de la CAVC

Comme chaque année, l'Inspection des Services a fait un audit et une vérification des comptes de l'EPA Masse des Douanes. Ces vérifications ont porté sur :

- la vérification du compte de résultat
- la situation des immobilisations, amortissements
- la vérification du compte financier
- l'examen dans la balance générale de l'exactitude de l'orientation des comptes structurellement débiteurs ou créditeurs
- la vérification de la prise en compte des stocks de combustible.

Le service central de l'EPA Masse nous a indiqué que l'année prochaine l'IS serait déchargée de cette vérification des comptes, cette tâche sera confiée à un prestataire privé. Un nouveau coût pour l'EPA Masse et ses locataires ?

Suite à ce contrôle, des réserves ont été émises par l'IS, réserves qui n'entachent pas la validité et la sincérité des comptes. Ces réserves portent principalement sur certaines erreurs relevés dans le tableau détaillé initial des stocks de combustibles et sur le manque d'écritures relatives à l'immeuble de Yutz depuis 2013 (cité en cession).

La CGT s'est abstenue dans le vote de ce compte financier au motif des réserves émises par l'IS. La CGT ne remet pas en cause l'exactitude des comptes.

Délibération 4 : Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2016

La CGT s'est abstenue également sur ce point, car nous nous sommes abstenus sur l'approbation du compte financier.

Délibération 5 : Remise gracieuse de dette

Une remise gracieuse à hauteur de 50 % d'une dette a été validée. Ce dossier est défendu depuis près d'un an par la CGT, qui est satisfaite de voir aujourd'hui ce dossier aboutir.

POINT D'INFORMATION

Admissions en non valeur sans suivi décidées par le Directeur de l'EPA.

4 dossiers ont donné lieu à des admissions en non valeur pour un montant de 2926,16 €.

QUESTIONS DIVERSES

La CGT est intervenue pour lire une motion concernant les célibataires géographiques reprise en pièce jointe à ce compte rendu, afin de leur permettre d'accéder à une chambre de célibataire, tout en étant locataire d'un logement Masse dans leur région d'origine.

La CGT est aussi intervenue concernant la transformation de grand logements en chambres de célibataires à la cité de Delle : la CTM concernée a voté cette demande de transformation. La balle est maintenant dans le camp du service central.

Ce CA fut le premier de notre nouveau Directeur général et nous avons pu sentir quelques flottement notamment lors des votes. En effet, le CA est un organe paritaire où 12 voix syndicales répondent à 12 voix administratives, et au moment des votes on a pu voir 13 à 14 mains levées du côté de la parité administrative. Apparemment un directeur était en trop lors de ce CA... Chose qui ne risque pas d'arriver du côté de la parité syndicale, car la convocation de suppléants et d'experts devient très restreinte.